



RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

POUR LES EXERCICES CLOS
LES 31 MAI 2015 ET 2014



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et audités de ZoomMed inc. pour l'exercice clos le 31 mai 2015 et toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés et audités ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, incluant les normes internationales d'information financières « IFRS ». Les états financiers consolidés et audités sont appropriés aux activités de la société.

Compte tenu de la transaction du 2 septembre 2014 avec Telus Santé, la société a abandonné certaines activités pour une région géographique. Dans le cadre de cette transaction, la société a conservé sa propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour les États-Unis et le Royaume-Unis et Telus Santé pour sa part détient la propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour le Canada.

Selon l'IFRS 5, la société doit présenter et fournir des informations qui permettent d'évaluer les effets financiers des activités abandonnées d'une région géographique.

Nous vous invitons à lire la note 4 simultanément avec l'état consolidé du résultat net et global.

La société se conforme à sa convention d'inscription avec la bourse de croissance TSX. La direction maintient un système de contrôles internes comptables et administratifs rigoureux afin d'établir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif est correctement comptabilisé et protégé.

Le conseil d'administration nomme chaque année un comité d'audit composé majoritairement d'administrateurs qui ne sont ni dirigeants, ni employés de l'entreprise. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants pour vérifier l'exécution de leurs tâches et discuter de l'audition, des politiques comptables et des sujets financiers qui y sont reliés. Il discute aussi avec eux des résultats de leurs auditions. Le comité d'audit révisé également les états financiers, reçoit le rapport des auditeurs indépendants et il en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités par Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L. comptables agréés, et leur rapport est présenté ci-après.

Le 18 septembre 2015

(Signé) Yves Marmet

Yves Marmet,
Président et chef de la direction



**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
AUX 31 MAI 2015 ET 2014**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT	2 - 3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés des variations des capitaux propres	5
États consolidés du résultat net et global	6
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8 - 38

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
ZOOMMED INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **ZOOMMED INC.** qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014, ainsi que les états consolidés du résultat net et global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **ZOOMMED INC.** au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui indiquent que la société doit parvenir à commercialiser sa technologie à l'extérieur du Canada et à vendre certains actifs au cours du prochain exercice afin de poursuivre ses activités. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

*Mazars Havel Roux, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 18 septembre 2015

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108185



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 31 MAI 2015 ET 2014

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	574 273	159 921
Débiteurs (Note 8)	331 908	668 202
Charges payées d'avance	19 202	19 236
	925 383	847 359
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (Note 9)	4 885	24 365
Actifs incorporels (Note 10)	1 035 619	894 415
Total de l'actif	1 965 887	1 766 139
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs (Note 14)	512 637	1 273 911
Revenus reportés	-	734 864
Débeture non convertible (Note 15)	-	1 783 457
Prêt court terme (Note 16)	-	377 856
	512 637	4 170 088
Passif non courant		
Avantages incitatifs liés aux baux	-	3 593
Provision pour contrats déficitaires (Note 5)	30 009	-
Total du passif	542 646	4 173 681
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (Note 19)	25 509 437	25 509 437
Surplus d'apport	6 635 055	6 568 175
Déficit	(30 721 251)	(34 485 154)
Total des capitaux propres	1 423 241	(2 407 542)
Total du passif et des capitaux propres	1 965 887	1 766 139

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Signé) Yves Marmet, Président du conseil et chef de la direction

(Signé) Marie-Hélène Pinard, Administrateur et chef des finances

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MAI 2015 ET 2014**

	Capital social	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Composante capitaux propres de la débenture non convertible	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juin 2013	25 438 120	65 686	-	6 502 489	(29 850 226)	2 156 069
Résultat net	-	-	-	-	(4 634 928)	(4 634 928)
Remboursement de la débenture convertible	-	(65 686)	-	65 686	-	-
Débenture non convertible	-	-	45 878	-	-	45 878
Émission de la prime en action (Note 15)	45 878	-	(45 878)	-	-	-
Émission d'actions (Note 19)	25 439	-	-	-	-	25 439
Solde au 31 mai 2014	25 509 437	-	-	6 568 175	(34 485 154)	(2 407 542)
Résultat net	-	-	-	-	3 763 903	3 763 903
Options d'achat d'actions octroyées (Note 20)	-	-	-	66 880	-	66 880
Solde au 31 mai 2015	25 509 437	-	-	6 635 055	(30 721 251)	1 423 241

**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MAI 2015 ET 2014**

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
PRODUITS		
Gain sur cession d'actifs incorporels	-	500 000
FRAIS D'EXPLOITATION (Note 17)		
Frais de vente	135 772	135 152
Frais d'administration	1 019 660	648 083
Frais d'opération	205 446	101 535
Frais de développement	343 383	1 318 026
Frais financiers	8 493	5 501
Dépréciation d'actifs incorporels (Reprise de perte de valeur) (Notes 11 et 12)	(219 377)	1 146 167
	1 493 377	3 354 464
PERTE AVANT QUOTE-PART DANS DES COENTREPRISES	(1 493 377)	(2 854 464)
Quote-part du résultat net dans des coentreprises (Note 13)	-	(979 858)
PERTE AVANT IMPÔTS	(1 493 377)	(3 834 322)
Récupération d'impôts par la perte des activités poursuivies (Note 25)	(349 003)	-
Récupération d'impôts par la perte des années antérieures (Note 25)	(409 997)	-
Perte nette liée aux activités poursuivies	(734 377)	(3 834 322)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées d'une région géographique (Note 4)	4 498 280	(800 606)
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	3 763 903	(4 634 928)
Résultat net de base et dilué par action lié aux activités poursuivies	(0,005)	(0,029)
Résultat net et global de base et dilué par action	0,028	(0,035)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	135 591 268	132 454 939

**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MAI 2015 ET 2014**

	2015	2014
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	\$	\$
Résultat net et global consolidé	3 763 903	(4 634 928)
Résultat net des activités abandonnées d'une région géographique	(4 498 280)	800 606
Résultat net des activités poursuivies	(734 377)	(3 834 322)
Amortissements	117 640	663 491
Quote-part du résultat net dans des coentreprises (Note 13)	-	979 858
Rémunération à base d'action	66 880	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3 929	461
Gain sur cession d'actifs incorporels	-	(500 000)
Dépréciation d'actifs	816 242	1 146 167
Reprise de perte de valeur d'un actif incorporel	(1 035 619)	-
Résultat net des activités abandonnées	4 498 280	(800 606)
Amortissements	1 580	66 155
Intérêts sur débenture	14 505	77 635
Frais d'exploitation versés en actions	-	25 439
Variation du taux de change	36 211	87 437
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	9 522	(4 584)
Gain sur cession d'actifs incorporels	(5 990 591)	-
Avantages incitatifs liés aux baux	-	(1 106)
Provision pour contrats déficitaires	30 009	-
	(2 165 789)	(2 093 975)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 063 198)	1 016 798
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 228 987)	(1 077 177)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Activités poursuivies		
Produit net de l'émission d'une débenture non convertible	-	212 085
Prêt court terme	-	377 856
Activités abandonnées d'une région géographique		
Remboursement d'un prêt court terme	(377 856)	-
Remboursement de la débenture non convertible	(1 834 173)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 212 029)	589 941
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Activités poursuivies		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 812)	(14 155)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	5 734
Acquisition d'actifs incorporels	(32 499)	(243 664)
Dividendes reçus d'une coentreprise	-	33 418
Produit de cession d'actifs incorporels	-	500 000
Activités abandonnées d'une région géographique		
Produit de cession d'immobilisations corporelles	292	-
Produit de cession d'actifs incorporels	6 330 656	-
Frais de transaction	(440 269)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	5 855 368	281 333
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	414 352	(205 903)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	159 921	365 824
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	574 273	159 921

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comprennent des intérêts versés de 126 006 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2015 et de 263 900 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2014.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ZoomMed inc. (« ZoomMed ») a été constituée le 24 février 2005 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

ZoomMed inc. et ses filiales (la « société ») se consacrent au développement et la commercialisation d'une gamme étendue d'applications informatiques destinées aux professionnels de la santé.

La société a développé le « Prescripteur ZRx », une application technologique Web innovatrice permettant aux médecins de générer rapidement des prescriptions sur leur ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. Puisqu'il est un produit autonome, il peut être facilement intégré à n'importe quelle application de Dossier Médical Électronique (DMÉ). Le réseau de communication ZoomMed est une plateforme d'échange d'informations cliniques entre les médecins et l'ensemble des autres intervenants du secteur de la santé, tels que les pharmaciens, spécialistes, compagnies pharmaceutiques, assureurs privés, laboratoires, cliniques spécialisées et autres. Ce réseau inclut notamment, la plateforme « Accès ZRx » qui permet l'échange bidirectionnel d'information sur les prescriptions entre les médecins et les pharmaciens, ainsi que « ZRx bénéfiques » permettant la transmission de certaines informations des plans d'assurance des sociétés d'assurance afin d'informer les médecins sur le type de couverture de leur patient au moment où ils remplissent l'ordonnance.

La société détient « PraxisLab » un nouveau logiciel de gestion de laboratoire qui améliore tous les aspects de la préparation des ordonnances et de la gestion complète des dossiers patients des pharmaciens. PraxisLab utilise les protocoles et les normes informatiques les plus récents.

Il est à noter que le 2 septembre 2014, la société a vendu à Émergis Inc., membre du groupe Telus Solutions Santé « Telus Santé » la technologie de son Prescripteur ZRx pour le marché Canadien et octroyé 50 % du droit de propriété intellectuelle dans le monde entier, à l'exception du Canada, des États-Unis et du Royaume Uni (Note 4). La société poursuivra la commercialisation de ce produit pour les marchés internationaux, plus spécifiquement les États-Unis et le Royaume-Uni.

En 2011, afin de pouvoir opérer aux États-Unis, le Prescripteur ZRx a obtenu sa certification « Surescripts », le plus vaste réseau national de communication d'information de la santé aux États-Unis. Ainsi le Prescripteur ZRx est déjà branché à plus de 60 000 pharmacies et à la majorité des assureurs et payeurs de médicaments.

En avril 2013, la société avait conclu avec EvEMR inc., un accord de licence exclusive concernant les droits de distribution, de licence et de sous-licence du Prescripteur ZRx aux États-Unis. Cet accord a été résilié par la société au plus tard le 30 décembre 2014 en raison de nombreux défauts importants par EvEMR inc. aux termes de cet accord de licence. À ce jour, la société détient donc tous les droits de distribution, de licence et de sous-licence du Prescripteur ZRx pour le marché Américain.

Comme la société a effectué jusqu'à à ce jour beaucoup de travail pour le marché Américain, son plan d'affaires à court terme prévoit de poursuivre le développement de ce marché et par la suite débiter la commercialisation au Royaume-Uni.

Les actions ordinaires de ZoomMed inc. se transigent sur le marché de la Bourse de croissance TSX à Toronto, sous le symbole ZMD.

L'adresse du siège social de la société est 6300 Avenue Auteuil, bureau 121, Brossard, Québec, Canada, J4Z 3P2.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La société établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 18 septembre 2015.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

La préparation des états financiers consolidés est établie selon le principe de la continuité de l'exploitation de la société dans un avenir prévisible, c'est-à-dire que celle-ci sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

La continuité des activités de la société dépend de la capacité à commercialiser sa technologie à l'extérieur du Canada. Il n'est pas possible de prédire à ce stade si ces éléments vont se matérialiser.

Les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs au cas où la société serait incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour d'autres bases d'évaluation, comme il est indiqué dans les notes concernées.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de ZoomMed inc. et de ses filiales ZoomMed Médical inc., Praxis Santé inc. et ZoomMed USA inc. Tous les soldes et transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Au 14 décembre 2014, la société a effectué une réorganisation corporative afin de consolider ses actifs en procédant à la liquidation de Praxis Santé Inc. dans 9205-1051 Québec Inc et en fusionnant les sociétés 9205-1051 Québec inc. et ZoomMed Médical inc. en une seule société par actions opérant sous le nom de ZoomMed Médical inc.

Constatation des revenus

En général, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la société et que le montant peut être établi de façon fiable. Les produits des activités ordinaires comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de services rendus dans le cours normal des activités de la société.

Les produits tirés de contrats annuels du réseau de communication ZoomMed sont comptabilisés linéairement sur la durée des ententes. En vertu de ces contrats, les paiements reçus d'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière, et ensuite à titre de revenus d'opération au fur et à mesure que le service est rendu.

Les revenus de licence sont constatés à la signature du contrat.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Leur classement dépend de l'objectif visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristique et de leur désignation par la société. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Tous les actifs financiers, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation annuel et dévalués lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur et elle est inscrite dans l'état consolidé du résultat net et global.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société sont effectués de la façon suivante :

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Tous les instruments inclus dans cette catégorie répondent à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. Les instruments classés dans cette catégorie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont évalués initialement et subséquemment à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et global dans les produits financiers ou les charges financières, et ce, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances – Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La société inclut dans cette catégorie les comptes clients et la contrepartie conditionnelle à recevoir. Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs – Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, les autres passifs sont évalués au coût amorti. La société inclut dans cette catégorie les comptes fournisseurs ainsi que la débenture non convertible et le prêt à court terme.

Instruments composés – Les composantes des instruments composés émis par la société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'entente contractuelle. À la date d'émission, la juste valeur de la composante passif est évaluée en appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur pour un instrument convertible similaire. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est déterminée en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur totale de l'instrument composé. Ce montant est comptabilisé dans les capitaux propres, déduction faite de l'incidence fiscale, et n'est pas réévalué par la suite. Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier sont répartis aux composantes passif et capitaux propres proportionnellement aux valeurs comptables initiales. Les coûts de transaction liés à la composante de capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée de vie de l'instrument financier selon la méthode de l'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides dont l'échéance est de moins de 3 mois et du découvert bancaire, s'il y a lieu, qui sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

Participation dans des coentreprises

La société contrôle conjointement des entités distinctes lorsqu'elle détient une participation lui donnant droit de participer aux décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondantes aux entités, mais que ces décisions imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La société comptabilise sa participation dans les entités contrôlées conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entreprise détenue.

Lors de l'acquisition de la participation, toute différence entre le coût de la participation et la quote-part de la société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de la coentreprise est comptabilisée comme suit :

- a) l'écart d'acquisition lié à la coentreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

- b) tout excédent de la quote-part de la société dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la coentreprise sur le coût de la participation est inclus comme produit dans la détermination de la quote-part de la société dans le résultat net de la coentreprise dans la période au cours de laquelle la participation est acquise.

La quote-part dans le résultat net des entreprises détenues est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et global. Lorsque la quote-part de la société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les profits et pertes non réalisés, résultant des transactions entre la société et ses entités contrôlées conjointement, sont éliminés à hauteur de la participation de la société dans les coentreprises.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément de l'état de la situation financière pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour la société faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments de l'état de la situation financière relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat net relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers consolidés pour tous les exercices présentés s'ils présentent un caractère significatif pour la société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, incluant les frais d'acquisition, tous les frais attribuables directement à la préparation de l'actif avant de pouvoir être utilisé, moins les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement y afférents. Suite à la mesure initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et la dépréciation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, tel qu'il est décrit ci-après :

	Méthode	Période
Mobilier	Linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Équipements de déploiement	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en des parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres profits et pertes dans l'état consolidé du résultat net et global.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels de la société comprennent le site Web, les propriétés intellectuelles, les licences et droits d'utilisation, les frais de développement et les logiciels à durée d'utilité déterminée. Ces actifs sont immobilisés et amortis dans l'état consolidé du résultat net et global selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue de la façon suivante :

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

	Période
Site Web	3 ans
Logiciels	2 ans
Propriétés intellectuelles	10 ans
Licences et droits d'utilisation	3 ans
Frais de développement	3 ans

Les dépenses liées aux activités de développement qui ne satisfont pas aux conditions reconnues justifiant le report ainsi que les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement qui satisfont aux conditions reconnues justifiant le report sont inscrits à l'actif et amortis par voie d'imputation au résultat sur la période de réalisation des avantages estimés.

La propriété intellectuelle du Prescripteur ZRx est inscrite au coût et est amortie sur une période de dix ans depuis la date de commercialisation du produit, soit en novembre 2006. Au 2 septembre 2014, suite à la cession des droits d'exploitation sur le marché canadien, une dépréciation pour la valeur nette totale a été enregistrée (Note 12). La propriété intellectuelle de PraxisLab est inscrite au coût et a été amorti depuis la date d'acquisition et au 31 mai 2014 une dépréciation pour la valeur nette totale de la propriété intellectuelle a été enregistrée. Au 31 mai 2015, une reprise de perte de valeur de la propriété intellectuelle de PraxisLab a été enregistrée (Note 11).

Les frais de développement du Prescripteur ZRx, composés du développement du réseau de communication ZoomMed et des nouvelles fonctionnalités qui s'ajoutent, en fonction des avantages économiques futurs, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans à partir de la mise en opération. Au 31 mai 2014 une dépréciation pour la totalité des frais de développement de PraxisLab a été enregistrée. Au 31 mai 2015, une reprise de dépréciation des frais de développement de PraxisLab a été enregistrée (Note 11).

Échanges d'actifs

Les actifs incorporels acquis par voie d'échange contre un ou plusieurs actifs non monétaires sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération d'échange n'a pas de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif cédé. Si l'actif acquis n'est pas évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé.

Crédits d'impôt pour la recherche et le développement

La société a droit à des crédits d'impôt pour la recherche et le développement scientifique. Les crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans la période au cours de laquelle ces dépenses sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que les crédits d'impôt seront obtenus.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de recouvrabilité chaque année. Les actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La direction doit estimer, à la date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur comptable et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de la comptabilisation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés selon le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie distinctes ou unités génératrices de trésoreries (UGT).

Lors du calcul de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un UGT, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les actifs non courants à durée d'utilité déterminée qui ont subi une perte de valeur sont analysés aux fins d'une éventuelle reprise s'il y a eu un changement, depuis le dernier test de dépréciation, dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ayant subi la perte de valeur. Toutefois, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur précédente, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur initiale n'avait été comptabilisée pour cet actif.

Avantages incitatifs liés aux baux

Les avantages incitatifs liés aux baux sont constitués de l'écart entre la dépense de loyer répartie selon une formule systématique sur la durée du bail et le loyer minimal exigible, compte tenu d'avantages incitatifs.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels le bailleur conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre d'un contrat de location simple (moins les avantages reçus du bailleur) sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et global sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

Provisions**Nature des passifs provisionnés**

Conformément à la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimables et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la société quant au résultat net en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux), pour retours, pour environnement ainsi que les contrats déficitaires. Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction juridique de la société et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées à titre de capital social présenté dans les capitaux propres à la valeur à laquelle elles ont été émises. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres (à titre d'augmentation du déficit), déduction faite de toute incidence fiscale. Les transactions avec actionnaires sont présentées séparément dans les capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur l'état de la situation financière. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés selon les taux d'imposition dont on attend l'application au cours de l'exercice où l'actif s'est matérialisé ou le passif est réglé en se fondant sur les taux d'imposition (et les réglementations fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation. Une provision pour moins-value est comptabilisée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts différés ne se matérialiseront pas.

Avantages du personnel

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementale, les congés payés et les congés de maladie, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les salariés de la société ont rendu les services associés.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)**Rémunération à base d'actions**

La société offre un régime de rémunération à base d'actions. La société applique la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les options d'achat d'actions octroyées à ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. La juste valeur, des options d'achat d'actions, est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black & Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées à l'état consolidé du résultat net et global à la date d'attribution et sont portées au crédit du surplus d'apport. Toute contrepartie reçue par la société lors de l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social et la composante du surplus d'apport de la rémunération à base d'actions est transférée au capital social lors de l'émission des actions.

Conversion des comptes exprimés en devises

Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères – Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la société ainsi que la monnaie fonctionnelle de la société. Les transactions en monnaie étrangère sont converties à la monnaie fonctionnelle respective des entités de la société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date. Toutes les différences sont comptabilisées en résultat net, à l'exception des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net dans un établissement à l'étranger.

Établissements à l'étranger – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des transactions. La composante des capitaux propres est convertie au taux d'origine en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la sortie de l'investissement net, où ils seront reclassés en résultat net.

Résultat net de base et dilué par action

Le résultat net de base et dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La société utilise la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options et des bons de souscription en vue de calculer le résultat dilué par action. Selon cette méthode, le résultat net dilué par action doit être calculé selon la méthode du rachat d'actions, en présumant que tous les équivalents aux actions ordinaires ont été exercés au début de la période de déclaration ou de la période d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant ont été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la société à la valeur moyenne à la cote des actions ordinaires au cours de la période.

Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôts des frais financiers relatifs à ces instruments.

Le résultat net dilué par action des activités poursuivies est identique au résultat net de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription lorsque la société subit des pertes et/ou que les options d'achat d'actions et les bons de souscription sont émis à un cours supérieur au cours moyen du marché.

Adoption de nouvelles conventions comptables**IAS 32 – Instruments financiers : présentation**

En décembre 2012, l'IASB a modifié l'IAS 32 visant à remédier au manque d'uniformité dans l'application de certains critères de compensation. Les modifications ont précisé le sens du critère de compensation qui consiste à avoir « actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et le principe sous-tendant la notion de règlement net, y compris le fait que certains mécanismes de règlement brut aboutissent à un résultat qui peut être considéré comme équivalant à un règlement net. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)**IAS 36 – Dépréciation d'actifs**

La norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2013. Ces modifications permettent de mieux refléter une décision prise précédemment par l'IASB, soit celle d'exiger la communication de la valeur recouvrable des actifs dépréciés ainsi que d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, y compris le taux d'actualisation, lorsque l'entité utilise une technique d'actualisation pour déterminer la valeur recouvrable. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

La norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en juin 2013. Ces modifications clarifient le fait que la comptabilité de couverture ne prend pas fin en raison de la novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

Entités d'investissement (modifications d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 27)

Des modifications, publiées par l'IASB en octobre 2012, ont été apportées aux normes IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et IAS 27 – États financiers individuels. Les modifications instaurent, pour les entités d'investissement, une exception au principe de la consolidation de toutes les filiales, définissent ce qu'est une entité d'investissement et exigent qu'une telle entité évalue ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 – Instruments financiers ou à IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Les modifications ajoutent également des obligations d'information pour les entités d'investissement. Les modifications exigent en outre qu'une entité d'investissement évalue ses participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net dans les situations où elle présente des états financiers individuels. Des modifications corrélatives ont été ajoutées également pour offrir un allègement transitoire aux nouveaux adoptants, pour exempter les entités d'investissement de l'obligation d'appliquer la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises aux acquisitions de filiales et pour exempter les entités d'investissement de l'obligation de fournir certaines informations concernant les modifications du pourcentage de détention des titres de participation dans des filiales dans le tableau des flux de trésorerie. Ces modifications n'ont pas eu une incidence importante sur les comptes consolidés de la société étant donné que la société n'est pas une entité d'investissement.

IFRIC 21 Droits ou taxes

La nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en mai 2013. Elle fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37 – Provision, passifs éventuels et actifs éventuels. Les principaux éléments d'IFRIC 21 sont que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires et que le passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est comptabilisé de manière progressive si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la société.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Cette norme améliore la cohérence et réduit la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences en matière d'information à fournir qui s'appliquent à l'ensemble des IFRS.

La norme IFRS 13 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, date à laquelle la société a adopté cette nouvelle norme. L'adoption de la norme IFRS 13 n'a exigé aucun ajustement aux techniques d'évaluation utilisées par la société pour évaluer la juste valeur et n'a donné lieu à aucun ajustement.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES D'UNE RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Compte tenu de la transaction du 2 septembre 2014 avec Telus Santé, la société a cédé certaines activités pour la région géographique du Canada. Dans le cadre de cette transaction, la société a conservé sa propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour les États-Unis et le Royaume-Uni et Telus Santé pour sa part détient la propriété intellectuelle exclusive du Prescripteur ZRx pour le Canada.

Selon l'IFRS 5, la société doit présenter et fournir des informations qui permettent d'évaluer les effets financiers des activités abandonnées d'une région géographique.

Le résultat net lié aux activités abandonnées d'une région géographique est présenté dans l'état consolidé du résultat net et global selon le tableau ci-dessous. Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Le classement a consisté à répartir les revenus et dépenses reliés aux activités abandonnées d'une région géographique.

	2015	2014
	\$	\$
CHIFFRE D'AFFAIRES	341 860	1 738 763
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais de vente	344 351	537 296
Frais d'administration	350 037	502 050
Frais d'opération	174 343	519 707
Frais de développement ⁽¹⁾	65 318	353 042
Frais financiers	141 122	627 274
	1 075 171	2 539 369
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ABANDONNÉES	(733 311)	(800 606)
Récupération d'impôt par la perte des activités ordinaires	(175 898)	-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ABANDONNÉES	(557 413)	(800 606)
Gain sur cession d'actifs incorporels ⁽²⁾	5 990 591	-
Impôts exigibles sur cession d'actifs incorporels	(934 898)	-
GAIN NET SUR CESSION DES ACTIFS INCORPORELS	5 055 693	(800 606)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES D'UNE RÉGION GÉOGRAPHIQUE	4 498 280	(800 606)

⁽¹⁾ Net des crédits d'impôts à la recherche et développement de 141 193 \$ (230 000 \$ au 31 mai 2014)

⁽²⁾ Net des frais légaux au montant de 226 309 \$.

5. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

La provision pour contrats déficitaires est liée à deux contrats provenant de la cessation d'exploitation des activités canadiennes à Toronto. Un premier contrat est lié à une perte de sous-location en vertu du bail de Markham et un second à la location d'une imprimante multifonction. Ces contrats génèrent un manque à gagner de 30 009 \$ pour la période qui se terminera le 31 août 2017.

	Total
	\$
Perte au 2 septembre 2014	33 354
Utilisation	(3 345)
Solde au 31 mai 2015	30 009

6. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR**Instruments financiers**

En novembre 2013, l'IASB a publié l'IFRS 9 (2013). IFRS 9, dans sa version modifiée, remplace les versions d'IFRS 9 publiées par l'IASB en octobre 2010 et en novembre 2009.

IFRS 9 est un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La première partie couvre le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les deux autres parties couvrent la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La Société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

IFRS 9 – Instruments financiers, IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir et IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en novembre 2013. Ces modifications consistent : 1) à ajouter à IFRS 9 des dispositions relatives à la comptabilité de couverture fondées sur un nouveau modèle de comptabilité de couverture, 2) à permettre à l'entité d'appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 plutôt que celles d'IFRS 9 dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers; et 3) à ajouter à IFRS 7 des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de ces normes modifiées a temporairement été supprimée tout en laissant la possibilité d'appliquer la norme de 2009, de 2010 ou de 2013 de façon anticipée. La Société entend adopter ces normes modifiées à compter de leurs dates d'entrée en vigueur, soit pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 selon la date tentative de l'IASB. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables

IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2014. Les modifications apportées à IAS 16 précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour déterminer l'amortissement d'une immobilisation. Les modifications apportées à IAS 38 précisent qu'il est généralement présumé qu'un mode d'amortissement fondé sur les produits n'est pas approprié pour évaluer la consommation des avantages économiques intrinsèques d'une immobilisation incorporelle. Toutefois, les modifications prévoient des circonstances limitées dans lesquelles un tel mode d'amortissement peut être approprié. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

6. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR (SUITE)**Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012**

Les normes qui suivent ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2013 :

- IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions a été révisée concernant la clarification de la définition de « condition d'acquisition de droits ».
- IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles ont été révisées concernant une clarification des dispositions concernant le modèle de réévaluation pour ce qui est du retraitement au prorata du cumul des amortissements.
- IAS 24 – Information relative aux parties liées a été révisée concernant une clarification des dispositions visant l'identification des transactions entre parties liées dans le cas où les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants sont fournis par une entité de gestion, ainsi que des obligations d'information au sujet de ces transactions.

Les modifications entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 seront applicables à la Société pour son exercice ouvert le 1er juin 2015. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013

Les normes qui suivent ont également été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2013 :

- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur a été révisée concernant la clarification du fait que l'exception relative aux portefeuilles s'applique à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou d'IFRS 9 – Instruments financiers, que ces contrats répondent ou non à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier.

Les modifications entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 seront applicables à la Société pour son exercice ouvert le 1er juin 2015. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

7. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés de la société.

Durée d'utilité estimée

La direction estime la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels en fonction de la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Le montant et l'échéancier des dotations aux amortissements afférentes aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels pour une période donnée sont touchés par les durées d'utilité estimées. Les estimations sont révisées au moins une fois l'an et sont mises à jour si les attentes changent en raison de l'usure physique, de l'obsolescence technique et commerciale.

7. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)**Actifs incorporels**

Les valeurs attribuées aux actifs incorporels amortissables à durée d'utilité déterminée sont établies à partir d'estimations et d'hypothèses importantes.

Afin de déterminer si les actifs incorporels identifiables ont subi une perte de valeur après leur acquisition ou si un actif incorporel ayant subi une perte de valeur peut reprendre sa valeur comptable, la direction procède à des évaluations fondées sur des estimations comprenant notamment les flux de trésorerie futurs ajustés au risque. Les projections de flux de trésorerie sont établies d'après les prévisions de l'entité, la conjoncture et les perspectives commerciales et sont donc par nature fondées sur un jugement.

Les hypothèses utilisées dans l'évaluation des pertes de valeur pourraient être modifiées par des événements futurs, ce qui pourrait affecter significativement les résultats d'opération futurs de la société en raison d'une augmentation des pertes de valeur, ou de leur reprise, ou d'ajustements aux charges d'amortissement.

Juste valeur des options d'achat d'actions

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'établissement de prix, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'opération ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

Aide gouvernementale

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt et de subventions pour la recherche et le développement. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses de recherche et de développement admissibles, lesquelles comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Définitions des unités génératrices de trésorerie

La détermination des unités génératrices de trésorerie exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie largement indépendantes générées par le groupe d'actifs. Cette détermination pourrait avoir un impact sur les résultats des tests de dépréciation et, selon le cas, sur la charge de dépréciation comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Contrepartie conditionnelle à recevoir

La direction estime la contrepartie conditionnelle à recevoir en fonction de la probabilité du niveau de réalisation potentiel des conditions contractuelles à respecter.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société à commercialiser sa technologie implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 31 MAI 2015 ET 2014**

8. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Contrepartie conditionnelle à recevoir ⁽¹⁾	207 184	-
Comptes clients ⁽²⁾	-	38 202
Taxes de vente	15 294	-
Crédits d'impôt à la recherche et au développement ⁽³⁾	109 430	630 000
Total	331 908	668 202

(1) Dans le cadre de la transaction avec Telus Santé, le produit de la vente, selon les termes et conditions d'achat, pouvait atteindre la somme de 6 800 000 \$, dont un montant de 1 300 000 \$ a été retenu en paiement éventuel et est sujet à certaines conditions de performances. Au 31 mai 2015, le solde actualisé à recevoir a été estimé à 207 184 \$.

(2) Aucune dépréciation n'a été nécessaire sur les comptes clients au 31 mai 2014. La valeur nette comptable des créances clients de la société est de 38 202 \$ au 31 mai 2014.

L'échéance de ces créances est détaillée dans le tableau suivant :

Classement des comptes clients:	2015	2014
	\$	\$
0 à 30 jours	-	36 977
31 à 60 jours	-	431
61 à 90 jours	-	201
Plus de 90 jours	-	593
	-	38 202

(3) Le montant réel qui sera alloué sera connu une fois que la réclamation sera approuvée par l'Agence du Revenu du Québec. Il est donc possible que le montant accordé diffère du montant comptabilisé aux livres.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier	Équipements informatiques	Équipements de déploiement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1 ^{er} juin 2014	102 340	161 709	1 485 246	61 586	1 810 881
Acquisitions	-	2 812	-	-	2 812
Cessions	(42 854)	(77 188)	(1 485 246)	(15 105)	(1 620 393)
Solde au 31 mai 2015	59 486	87 333	-	46 481	193 300
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} juin 2014	99 975	151 288	1 473 667	61 586	1 786 516
Amortissement	989	5 981	1 579	-	8 549
Cessions	(41 478)	(74 821)	(1 475 246)	(15 105)	(1 606 650)
Solde au 31 mai 2015	59 486	82 448	-	46 481	188 415
Valeur nette comptable au 31 mai 2015	-	4 885	-	-	4 885

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 31 MAI 2015 ET 2014**

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Mobilier	Équipements informatiques	Équipements de déploiement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1 ^{er} juin 2013	150 792	213 487	1 551 545	61 586	1 977 410
Acquisitions	-	4 463	9 692	-	14 155
Cessions	(48 452)	(56 241)	(75 991)	-	(180 684)
Solde au 31 mai 2014	102 340	161 709	1 485 246	61 586	1 810 881
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} juin 2013	146 929	193 455	1 484 068	61 586	1 886 038
Amortissement	1 498	13 613	64 440	-	79 551
Cessions	(48 452)	(55 780)	(74 841)	-	(179 073)
Solde au 31 mai 2014	99 975	151 288	1 473 667	61 586	1 786 516
Valeur nette comptable au 31 mai 2014	2 365	10 421	11 579	-	24 365

10. ACTIFS INCORPORELS

	Site Web	Logiciels	Licences et droits d'utilisation	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 1 ^{er} juin 2014	26 200	4 322	175 000	3 417 736	3 328 347	6 951 605
Acquisitions	-	-	-	-	32 499	32 499
Cession	(26 200)	-	-	-	-	(26 200)
Solde au 31 mai 2015	-	4 322	175 000	3 417 736	3 360 846	6 957 904
Amortissement et dépréciation cumulés						
Solde au 1 ^{er} juin 2014	26 200	4 322	175 000	2 854 252	2 997 417	6 057 191
Amortissement	-	-	-	56 348	54 323	110 671
Cession	(26 200)	-	-	-	-	(26 200)
Reprise de perte de valeur (Note 11)	-	-	-	(669 187)	(366 432)	(1 035 619)
Dépréciation (Note 12)	-	-	-	507 136	309 106	816 242
Solde au 31 mai 2015	-	4 322	175 000	2 748 549	2 994 414	5 922 285
Valeur nette comptable au 31 mai 2015	-	-	-	669 187	366 432	1 035 619

10. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

	Site Web	Logiciels	Licences et droits d'utilisation	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 1 ^{er} juin 2013	26 200	4 322	175 000	3 417 736	3 084 683	6 707 941
Acquisitions	-	-	-	-	243 664	243 664
Solde au 31 mai 2014	26 200	4 322	175 000	3 417 736	3 328 347	6 951 605
Amortissement et dépréciation cumulés						
Solde au 1 ^{er} juin 2013	26 200	4 322	175 000	1 726 912	2 368 004	4 300 438
Amortissement	-	-	-	341 773	308 322	650 095
Dépréciation (Note 12)	-	-	-	785 567	321 090	1 106 657
Solde au 31 mai 2014	26 200	4 322	175 000	2 854 252	2 997 416	6 057 190
Valeur nette comptable au 31 mai 2014	-	-	-	563 484	330 931	894 415

11. REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Méthode d'évaluation

La société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs pour déterminer la valeur d'utilité des actifs incorporels de chaque unité génératrice de trésorerie. Depuis le dernier test de dépréciation, la société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la reprise potentielle de dépréciation des actifs incorporels.

Au 31 mai 2015

Logiciel d'officine en pharmacie PraxisLab

La société a démontré que des indicateurs de marché importants ayant un effet favorable sur la valeur d'utilité et la juste valeur de l'actif incorporel PraxisLab ont été identifiés dans l'exercice et sont susceptibles de se matérialiser dans un proche avenir. Il a été démontré par des éléments probants provenant du système d'information interne que la performance économique de cet actif est supérieure à sa valeur nette actuelle après reprise de valeur. Une reprise de perte de valeur a donc été comptabilisée.

Cet actif incorporel a été déprécié lors des exercices financiers de 2014 et de 2013. Au 31 mai 2013, la société a procédé à un test de dépréciation annuel de PraxisLab et la valeur d'utilité obtenue a été estimée à 1 383 584 \$. Comme cette valeur était inférieure à sa valeur comptable de 2 001 244 \$, à pareille date, une dépréciation de 617 660 \$ a été reconnue. Au 31 mai 2014, la société a effectué à nouveau un test de dépréciation annuel pour le logiciel PraxisLab, tel que précisé dans ses méthodes comptables. La direction de la société a constaté que de nouvelles circonstances l'amenaient à reconsidérer les hypothèses menant à l'évaluation de la valeur d'utilité du logiciel PraxisLab de façon significative, la nouvelle valeur établie étant inférieure à la valeur comptable de 1 106 657 \$ à pareille date, une dépréciation totale de ce montant a été reconnue suite à la mise en œuvre de ce test de dépréciation.

11. REPRISE DE PERTE DE VALEUR (SUITE)

Le tableau suivant démontre la valeur nette comptable de l'actif du logiciel PraxisLab suite à la reprise de valeur.

	Propriété intellectuelle	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juin 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Acquisition	-	-	-
Solde au 31 mai 2015	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Amortissements et dépréciation cumulés			
Solde au 1 ^{er} juin 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Reprise de perte de valeur	(669 187)	(366 432)	(1 035 619)
Solde au 31 mai 2015	494 615	732 865	1 227 480
Valeur nette comptable au 31 mai 2015	669 187	366 432	1 035 619

12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**Méthode d'évaluation**

La société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs pour déterminer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. Les tests de dépréciation sont effectués au même moment chaque année soit à la fin d'un exercice financier. Depuis le dernier test de dépréciation, la société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la dépréciation des actifs incorporels.

Au 31 mai 2015*Prescripteur ZRx*

La société a procédé à un test de dépréciation suite à la vente des droits d'exploitation sur le marché canadien pour l'actif intangible du Prescripteur ZRx tel que précisé dans ses méthodes comptables. La direction de la société a constaté que de nouvelles circonstances l'amenaient à reconsidérer les hypothèses menant à l'évaluation de la valeur d'utilité du Prescripteur ZRx.

Compte tenu de la vente des activités du marché Canadien à Telus Santé la société doit démontrer des flux de trésorerie estimatifs pour les marchés des États-Unis et du Royaume-Uni.

La société estime qu'en date du 31 mai 2015 l'avancement accompli dans la réalisation de son plan d'affaires pour les marchés internationaux ne permet pas d'évaluer avec des flux de trésorerie futurs estimatifs la juste valeur comptable du Prescripteur ZRx. Une dépréciation a donc été enregistrée. Cependant si les éléments probants contenus dans les hypothèses des flux de trésorerie futurs estimatifs sont susceptibles de se réaliser au cours des périodes du prochain exercice financier, la société effectuera une reprise de valeur.

L'impact sur la valeur de l'actif intangible du Prescripteur ZRx est le suivant :

12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS (SUITE)

	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juin 2014	2 253 934	2 229 050	4 482 984
Acquisition	-	32 499	32 499
Solde au 31 mai 2015	2 253 934	2 261 549	4 515 483
Amortissement et dépréciation cumulés			
Solde au 1 ^{er} juin 2014	1 690 450	1 898 120	3 588 571
Amortissement	56 348	54 323	110 671
Dépréciation	507 136	309 106	816 242
Solde au 31 mai 2015	2 253 934	2 261 549	4 515 483
Valeur nette comptable au 31 mai 2015	-	-	-

Au 31 mai 2014

a) Actifs incorporels

Hypothèse principale - Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie futurs estimatifs ont été actualisés à un taux de 19,5 % pour les deux unités génératrices de trésoreries, soit le taux marginal d'emprunt de la société au 31 mai 2014. L'utilisation de ce taux est la méthode la plus pertinente comme il s'agit d'actifs incorporels. Il reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces actifs incorporels.

Test de dépréciation

PraxisLab

En novembre 2013, un événement significatif en lien avec l'actif incorporel PraxisLab a eu lieu. La copropriété indivise de la propriété intellectuelle a été cédée à une bannière de pharmacies québécoise.

Comme cette cession ne faisait pas partie des flux de trésorerie futurs estimatifs pour cet actif, la direction juge que celui-ci n'affecte pas les flux de trésorerie futurs estimatifs du logiciel PraxisLab et que, par conséquent, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable à cette date. Il n'y avait donc pas lieu de déprécier le logiciel PraxisLab au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2014.

Au 31 mai 2014, la société a dû revoir ses flux de trésorerie futurs estimatifs et effectuer un test de dépréciation du logiciel PraxisLab, tel que précisé dans ses méthodes comptables. La direction de la société a constaté que de nouvelles circonstances l'amenaient à reconsidérer les hypothèses menant à l'évaluation de la valeur d'utilité du logiciel PraxisLab de façon significative. Au 31 mai 2014, la société détenait une lettre d'intention de Telus Santé, émise le 6 mai 2014, concernant l'acquisition de ses actifs relatifs au marché canadien. Compte tenu du sérieux des discussions en cours, la direction a pris pour hypothèse que celle-ci se réaliserait et en a tenu compte dans ses estimations au 31 mai 2014.

Compte tenu que l'unité génératrice de trésorerie du logiciel de gestion de laboratoire en pharmacie PraxisLab est strictement réservé à l'exploitation dans un marché canadien, la société a évalué que la meilleure estimation des flux de trésorerie était nulle et que, par conséquent, sa valeur d'utilité était nulle. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable de 1 106 657 \$ à pareille date, une dépréciation totale de ce montant a été reconnue suite à la mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Plus précisément, il s'agit d'une dépréciation de 785 567 \$ pour sa propriété intellectuelle et 321 090 \$ pour les frais de développement capitalisés, tel que présenté au tableau suivant :

12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS (SUITE)

	Propriétés intellectuelles	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juin 2013	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Acquisition	-	-	-
Solde au 31 mai 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Amortissement et dépréciation cumulés			
Solde au 1 ^{er} juin 2013	261 855	617 660	879 515
Amortissement	116 380	160 547	276 927
Dépréciation	785 567	321 090	1 106 657
Solde au 31 mai 2014	1 163 802	1 099 297	2 263 099
Valeur nette comptable au 31 mai 2014	-	-	-

Prescripteur ZRx

En ce qui a trait à l'unité génératrice de trésorerie du Prescripteur ZRx, sa valeur recouvrable évaluée selon la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable au 31 mai 2014. Les hypothèses utilisées pour son évaluation incluent entre autres des ventes à court terme sur le marché canadien, la concrétisation à court terme de la vente auprès de Telus Santé, et des ventes sur le marché international. La mise en œuvre du test de dépréciation amène à conclure que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable au 31 mai 2014 et que, par conséquent, aucune dépréciation n'a été prise pour le Prescripteur ZRx à cette date.

b) Dépréciation d'actifs de la coentreprise EvEMR inc.

La co-entreprise EvEMR inc. a été initialement mise sur pied pour développer et distribuer des produits s'adressant aux professionnels en soins en santé comportementale sur le marché américain. Au 31 mai 2014, aucun plan de développement n'était en place et la société évalue que la meilleure prévision des flux de trésorerie futurs estimatifs pour EvEMR inc. est nulle et que, par conséquent, sa valeur d'utilité est nulle. Aucun taux d'actualisation n'a à être déterminé puisque les flux de trésorerie futurs estimatifs sont nuls. Aucun plan de commercialisation n'est envisagé dans un avenir prévisible. La valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable de 3 872 144 \$ à pareille date, une dépréciation totale de 3 872 144 \$ a été reconnue au résultat net et global suite à la mise en œuvre de ce test de dépréciation au 31 mai 2014.

La coentreprise EvEMR inc. a donc procédé à une dépréciation totale de ses actifs incorporels :

	Licence	Frais de développement	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juin 2013	3 594 103	1 436 283	5 030 386
Acquisition	-	-	-
Solde au 31 mai 2014	3 594 103	1 436 283	5 030 386
Amortissement et dépréciation cumulés			
Solde au 1 ^{er} juin 2013	100 483	12 320	112 803
Amortissement	933 522	111 917	1 045 439
Dépréciation	2 560 098	1 312 046	3 872 144
Solde au 31 mai 2014	3 594 103	1 436 283	5 030 386
Valeur nette comptable au 31 mai 2014	-	-	-

12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS (SUITE)**c) Dépréciation de la participation dans la coentreprise EvEMR International**

La coentreprise EvEMR International a été mise sur pied pour distribuer des produits s'adressant aux professionnels en soin de santé comportementale sur le marché international. Plus de deux ans après la mise sur pied de celle-ci, aucune activité commerciale n'a encore été générée. Au 31 mai 2014, aucun plan de développement concret n'était en place et la concrétisation de flux de trésorerie n'est pas suffisamment prévisible pour considérer que la coentreprise représente un actif pour la société. La coentreprise n'a plus l'intention, dans un avenir prévisible, de mettre sur pied une stratégie de commercialisation.

Au 31 mai 2014, la société a évalué que la meilleure prévision des flux de trésorerie futurs estimatifs pour EvEMR International était nulle et que, par conséquent, sa valeur d'utilité était nulle. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable de 39 510 \$ à pareille date, une dépréciation totale de 39 510 \$ a été reconnue au résultat net et global suite à la mise en œuvre de ce test de dépréciation au 31 mai 2014.

L'impact sur la valeur de la participation est le suivant :

	Total
	\$
Solde au 1 ^{er} juin 2013	-
Participation au cours de l'exercice	39 510
Dépréciation	(39 510)
Solde au 31 mai 2014	-

Au 31 mai 2015, la coentreprise EvEMR Inc. et la coentreprise EvEMR International sont inopérantes.

13. PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES**a) EvEMR inc.**

La coentreprise américaine EvEMR inc., basée à Washington D.C., commercialise à travers l'Amérique du Nord, un système de Dossier Médical Électronique (DMÉ) s'adressant à tous les professionnels en soins de santé comportementale.

Le 22 avril 2013, la société a conclu avec EvEMR inc., un accord de licence exclusive concernant les droits de distribution, de licence et de sous-licence du Prescripteur ZRx aux États-Unis. Cet accord a été résilié par la société au plus tard le 30 décembre 2014 en raison de nombreux défauts importants par EvEMR inc. aux termes de cet accord de licence.

La société détient 50 % des actions participantes et 50 % des actions votantes dans la coentreprise EvEMR inc. La date de fin d'exercice de la coentreprise est le 31 décembre.

Les montants globaux respectifs des actifs courants, actifs non courants, passifs courants, passifs non courants, produits et charges se rapportant à la participation dans EvEMR inc. sont les suivants :

13. PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

	2015	2014
	\$	\$
Actif courant	-	25 654
Actif non courant	-	11 097
Total de l'actif	-	36 751
Passif courant	-	66 874
Passif non courant	-	803 290
Total du passif	-	870 164
Actif net	-	(833 413)
Quote-part du profit non réalisé à la vente d'une licence	-	(915 089)
Amortissement du profit non réalisé à la vente d'une licence	-	254 191
Dividendes reçus	-	(33 418)
Quote-part de la perte nette non comptabilisée ⁽¹⁾	-	1 527 729
Participation dans une coentreprise	-	-
Total des produits	-	42 651
Total des charges	-	2 818 520
Résultat net	-	(2 775 869)
Amortissement du profit non réalisé à la vente d'une licence	-	228 772
Quote-part de la perte nette non comptabilisée ⁽¹⁾	-	1 527 729
Quote-part du résultat net dans une coentreprise	-	(1 019 368)

⁽¹⁾ La valeur de la participation de 50 % dans EvEMR inc. est nulle au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014. La société n'a pas comptabilisé de quote-part de perte supplémentaire au-delà de sa participation, dans la mesure où elle n'a aucune obligation de combler ces pertes.

b) EvEMR International

Depuis le 23 octobre 2012, la société détient 50 % des actions participantes et 50 % des actions votantes dans la coentreprise EvEMR International qui a été mise sur pied pour la distribution des produits s'adressant aux professionnels en soins de santé comportementale à travers le monde. La date de fin d'exercice de la coentreprise est le 31 décembre.

Les montants globaux respectifs des actifs courants, actifs non courants, passifs courants, passifs non courants, produits et charges se rapportant à la participation dans EvEMR International sont les suivants :

13. PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

	2015	2014
	\$	\$
Actif courant	-	65 301
Actif non courant	-	341 725
Total de l'actif	-	407 026
Passif courant	-	6 301
Passif non courant	-	361 215
Total du passif	-	367 516
Actif net	-	39 510
Dépréciation ⁽¹⁾	-	(39 510)
Participation dans une coentreprise	-	-
Total des produits	-	53 768
Total des charges	-	14 258
Résultat net	-	39 510
Quote-part du résultat net dans une coentreprise	-	39 510

⁽¹⁾ Pour l'exercice clos le 31 mai 2014, la société a procédé à un test de dépréciation annuel. Le résultat de ce test n'a pas été concluant et une dépréciation pour la totalité du placement a été reconnue.

14. CRÉDITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	201 174	752 442
Salaires et déductions à la source	204 483	304 601
Taxes de vente	-	216 868
Passif pour services à rendre ⁽¹⁾	106 980	-
Total	512 637	1 273 911

⁽¹⁾ Le passif pour services à rendre est lié à l'obligation de la société d'allouer des ressources humaines, pour une période de 18 mois, pour supporter Telus Santé dans le cadre de la transaction qui a été réalisée le 2 septembre 2014. Cette période de 18 mois prendra fin le 2 mars 2016.

15. DÉBENTURE NON CONVERTIBLE

Le 30 octobre 2013, la société a émis une débenture garantie pour un montant nominal de 1 664 319 \$US et une prime au prêteur de 4 607 795 actions ordinaires de capital social de la société. La débenture porte un intérêt nominal au taux de 17 % par année. Elle est remboursable par mensualités en capital de 60 000 \$ US plus intérêts à compter du 31 janvier 2014 et vient à échéance en décembre 2014. La débenture est remboursable avant terme, en tout ou en partie, par la société suivant un préavis de deux jours au prêteur. La débenture est garantie par une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles de la société.

Le produit net tiré de l'émission de la débenture convertible a été séparé en une composante passif et une composante capitaux propres, qui représente le montant résiduel attribuable à la prime émise en capitaux propres de la société, comme le démontre le tableau suivant :

15. DÉBENTURE NON CONVERTIBLE (SUITE)

	\$
Produit brut de l'émission	1 712 085
Juste valeur de la composante passif à la date d'émission pour un instrument financier similaire non assorti d'une prime au prêteur en capitaux propres	(1 666 207)
Juste valeur de la composante capitaux propres	45 878

La composante passif de 1 666 207 \$ est mesurée à un coût amorti utilisant la méthode du taux effectif de 19,5%. La composante capitaux propres de 45 878 \$ est libellée sous la composante capital social dans les capitaux propres et a mené à l'émission de 4 607 795 actions ordinaires le 16 janvier 2014.

L'écart entre la valeur comptable de la composante passif à la date d'émission de 1 666 207 \$ et le montant présenté dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mai 2014 de 1 783 457 \$ représente le taux d'intérêt effectif moins les intérêts dus, plus l'écart de taux de change sur conversion de la débenture à cette date. La charge d'intérêt sur cet emprunt est calculée par application d'un taux d'intérêt effectif de 19,5 %. La composante passif est évaluée au coût amorti.

En date du 3 septembre 2014, la société a entièrement remboursé la débenture non convertible existante, pour une somme en capital et intérêts totalisant 2 134 866 \$. La société a obtenu quittance complète, finale et définitive du créancier.

16. PRÊT À COURT TERME

Le 31 octobre 2013, la société a conclu une offre de financement pour ses crédits d'impôt à la recherche et au développement, avec Investissement Québec.

Au 31 mai 2014, le financement de 377 856 \$ est réparti comme suit : un montant admissible de 308 520 \$ pour l'année financière 2013 et 69 336 \$ pour l'année financière 2014.

Le prêt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % et est garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang d'un montant principal de 395 190 \$ et d'une hypothèque additionnelle de 79 038 \$ pour un total de 474 338 \$.

En juin 2014 le montant de 308 520 \$ a été remboursé en totalité lors de l'encaissement du crédit d'impôt de 417 723 \$, crédit de l'exercice financier 2013 et le montant de 69 336 \$ a été remboursé en totalité en février 2015 à l'encaissement du crédit d'impôt de 316 135 \$ de l'exercice financier 2014.

17. INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'EXPLOITATION

	2015	2014
	\$	\$
a) Frais de vente :		
Frais de vente	22 563	53 742
Salaires et charges sociales	111 501	78 897
Amortissement des immobilisations corporelles	1 708	2 513
	135 772	135 152
b) Frais d'administration :		
Frais d'administration	433 384	357 566
Rémunération à base d'action	66 880	-
Salaires et charges sociales	517 550	284 660
Amortissement des immobilisations corporelles	1 846	5 857
	1 019 660	648 083

17. INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'EXPLOITATION (SUITE)

	2015	2014
	\$	\$
c) Frais d'opération :		
Frais d'opération	1 784	24 194
Salaires et charges sociales	201 954	74 828
Amortissement des immobilisations corporelles	1 708	2 513
	205 446	101 535
d) Frais de développement :		
Frais de développement	39 305	29 042
Salaires et charges sociales	236 489	636 375
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(44 790)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 708	2 513
Amortissement des actifs incorporels	110 671	650 096
	343 383	1 318 026
e) Frais financiers :		
Intérêts et frais bancaires	9 178	5 436
Variation du taux de change	(685)	65
	8 493	5 501
f) Dépréciation (Reprise de perte de valeur) :		
Frais de développement – Prescripteur ZRx	309 106	-
Propriété intellectuelle – Prescripteur ZRx	507 136	-
Frais de développement – PraxisLab	(366 432)	321 090
Propriété intellectuelle – PraxisLab	(669 187)	785 567
Participation dans des coentreprises	-	39 510
	(219 377)	1 146 167

18. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mai 2015, le solde des engagements contractuels en vertu de baux et de contrats de location-exploitation s'établit à 1 231 808 \$.

Les loyers minimaux pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Exercices suivants
	\$	\$	\$	\$	\$	
Loyer – Siège Social	136 477	114 713	114 713	114 713	114 713	573 563
Imprimantes multifonctions	10 486	10 486	10 486	10 486	10 486	10 486
	146 963	125 199	125 199	125 199	125 199	584 049

19. CAPITAL SOCIAL**a) Autorisé**

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes, participantes et sans valeur nominale.

b) Déclaré

	2015	2014
	\$	\$
135 591 268 actions ordinaires au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014	25 509 437	25 509 437

c) Transaction de l'exercice 2015

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015.

d) Transaction de l'exercice 2014

Le 12 novembre 2013, la société a émis 508 786 actions ordinaires au prix unitaire de 0,05 \$ l'action ordinaire à titre de compensation pour des services de vérification diligente pour une valeur de 25 439 \$.

Le 16 janvier 2014, la société a émis à titre de prime au prêteur, 4 607 795 actions ordinaires du capital social de la société. La composante capitaux propres de la débenture non convertible est évaluée à 45 878 \$.

e) Détail du capital social

	Nombre	Déclaré
		\$
Solde au 1 ^{er} juin 2013	130 474 687	25 438 120
Émission d'actions à titre de compensation pour services rendus	508 786	25 439
Émission d'actions à titre de prime au prêteur	4 607 795	45 878
Solde au 31 mai 2014	135 591 268	25 509 437
	-	-
Solde au 31 mai 2015	135 591 268	25 509 437

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Les actionnaires de la société ont adopté une résolution approuvant le régime d'options d'achat d'actions variable de 10 % lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 28 novembre 2014. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les modalités et conditions des options et le prix de levée des options seront déterminés par les administrateurs sous réserve des restrictions de prix et autres exigences imposées par la Bourse. L'attribution d'options d'achat d'actions octroyées par le régime ne peut excéder une période de cinq ans et le prix d'exercice doit être acquitté en entier avant l'émission des actions.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour les exercices clos le 31 mai 2015 et le 31 mai 2014 :

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)

	Options	Prix de levée moyen pondéré
		\$
Solde au 1 ^{er} juin 2013	12 837 500	0,15
Annulées	(4 745 000)	0,17
Solde au 31 mai 2014	8 092 500	0,14
Octroyées	7 600 000	0,05
Annulées	(2 312 500)	0,15
Solde au 31 mai 2015	13 380 000	0,09

Les tableaux suivants résument les renseignements sur les options d'achat d'actions aux exercices clos le 31 mai 2015 et le 31 mai 2014 :

a) Au 31 mai 2015

Options en circulation				Options pouvant être levées	
Nombre	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
1 435 000	7	0,20	0,12	1 435 000	0,20
1 845 000	18	0,15	0,05	1 845 000	0,15
2 500 000	26	0,10	0,04	2 500 000	0,10
7 600 000	56	0,05	0,01	7 600 000	0,05
13 380 000	40	0,09	0,03	13 380 000	0,09

Transaction de l'exercice clos le 31 mai 2015

En janvier 2015, la société a octroyé 7 600 000 options d'achat d'actions permettant à leurs détenteurs d'acquérir 7 600 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,05 \$ l'action pour une période de cinq ans.

La juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015 a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation d'options de Black & Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date	19 janvier 2015
Quantité	7 600 000
Valeur de l'action	0,01 \$
Rendement prévu de l'action	Néant
Volatilité prévue	171 %
Taux d'intérêt sans risque	1,07 %
Durée prévue	60 mois

Le coût de rémunération à base d'actions pour le régime représente une charge non récurrente de 66 880 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2015.

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)

b) Au 31 mai 2014

Nombre	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Durée d'exercice résiduelle moyenne pondérée (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Juste valeur moyenne pondérée	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$
100 000	3	0,32	0,14	100 000	0,32
1 915 000	19	0,20	0,12	1 915 000	0,20
17 500	19	0,20	0,12	17 500	0,20
2 865 000	30	0,15	0,05	2 865 000	0,15
3 195 000	38	0,10	0,04	3 195 000	0,10
8 092 500	30	0,14	0,06	8 092 500	0,14

Transaction de l'exercice clos le 31 mai 2014

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014.

21. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation des bons de souscription pour les exercices clos le 31 mai 2015 et le 31 mai 2014 :

	Bons	Prix de levée moyen pondéré	Valeur
		\$	\$
Solde au 1 ^{er} juin 2013	10 000 000	0,15	-
Bons de souscription expirés	(10 000 000)	0,15	-
Solde au 31 mai 2014	-	-	-
Solde au 31 mai 2015	-	-	-

a) Transaction de l'exercice clos le 31 mai 2015

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015.

b) Transactions de l'exercice clos le 31 mai 2014

Le 30 septembre 2013, 10 000 000 bons de souscription, reliés à la débenture convertible, à un prix d'exercice de 0,15 \$, sont venus à échéance. Les bons de souscription ont été annulés.

22. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2015		2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	574 273	574 273	159 921	159 921
Prêts et créances	207 184	207 184	38 202	38 202
Passifs financiers				
Autres passifs	84 693	84 693	286 187	286 187
Prêt court terme	-	-	377 856	377 856
Débeture non convertible	-	-	1 783 457	1 783 457

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments financiers ont des échéances relativement brèves.

La société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisant pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas des actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborés par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014, les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et ils ont tous été classés au niveau 1.

23. RISQUES ET INCERTITUDES

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. La société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de taux d'intérêt, au risque du marché, au risque de liquidité et au risque de personnel clé.

a) Risques associés aux instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la société si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement du crédit que la société consent à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et l'état consolidé de la situation financière tient compte d'une provision pour mauvaises créances. Aucune évaluation qualitative n'a été faite, la direction ayant évalué que le risque de crédit n'était pas significatif.

23. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)**Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans le cours normal de ses opérations, la société est exposée au risque lié aux variations de taux de change du dollar américain.

Au 31 mai 2015, la société détient les soldes suivants en dollar américain converti : l'encaisse de 59 \$ (88 \$ au 31 mai 2014). Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée en raison du caractère non significatif des soldes libellés en devise étrangère.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs.

La société n'a pas de dette qui porte intérêts à des taux variables. De plus, elle investit en partie ses liquidités, à taux garanti, dans des instruments financiers. Ces instruments financiers constituent un risque minimum pour la société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs, de sa débenture non convertible et de son prêt court terme.

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de produits. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, la majorité des liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par l'exploitation du Prescripteur ZRx sur le marché américain et la vente de propriété intellectuelle du PraxisLab.

b) Autres risques**Risque du marché**

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses produits existants et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des produits en mesure d'être acceptés et de satisfaire les préférences des clients. La popularité de n'importe quel produit peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux produits concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouveaux systèmes et la distribution de ceux-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

Les performances liées à la réalisation de la contrepartie conditionnelle à recevoir peuvent varier selon des changements de préférences des clients.

Risque du personnel clé

Le recrutement et la rétention de personnel qualifié sont essentiels à la réussite de la société. Elle est d'avis qu'elle a réussi à recruter de l'excellent personnel pour l'aider à atteindre ses objectifs, mais avec la croissance de ses activités, il est possible qu'elle ait besoin de personnel clé additionnel dans les domaines administratifs, de la recherche et développement, ainsi que de la mise en marché. Bien que la société croie qu'elle pourra attirer et retenir du personnel qualifié, il n'existe aucune garantie à cet effet.

24. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la société a pour objectif, depuis le début de ses opérations, la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de ses produits, de protéger ses actifs, tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires. La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital. Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société a plusieurs possibilités, détaillées à la note 23.

La société définit son capital comme étant le total des capitaux propres. Les capitaux propres de 1 423 241 \$ au 31 mai 2015 et (2 407 542 \$) au 31 mai 2014, sont composés du capital social, du surplus d'apport et du déficit. L'augmentation du capital de 3 820 783 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015 est expliquée principalement par le bénéfice lié aux activités abandonnées d'une région géographique de l'exercice et la reprise de perte de valeur de l'actif incorporel PraxisLab.

25. IMPÔTS

La charge d'impôts sur les bénéfices diffère du montant d'impôts par application des taux statutaires pour les raisons suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Impôts au taux d'imposition applicable de 26,90 %	(401 718)	(1 246 796)
Incidences fiscales des charges non déductibles	22 263	7 123
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	(38 354)	571 900
Avantage d'impôt découlant de pertes opérationnelles non reconnues	-	341 038
Création et résorption de différences temporelles non reconnues	68 806	326 735
Avantage découlant de l'utilisation des pertes des années antérieures	(409 997)	-
Total	759 000	-

Les impôts différés se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Actifs d'impôts différés		
Pertes fiscales reportables	4 916 147	5 217 195
Frais de financement reportés	27 198	63 376
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	914 096	952 183
Frais de développement capitalisés	933 291	834 295
	6 790 732	7 067 049
Passifs d'impôts différés		
Propriété intellectuelle	180 011	113 683
	180 011	113 683
Actifs d'impôts différés nets	6 610 721	6 953 366
Moins : provision pour moins-value	6 610 721	6 953 366
Actifs d'impôts différés constatés	-	-

De plus, la société a des crédits d'impôt inutilisés de 1 094 553 \$ (800 118 \$ net d'impôt) au 31 mai 2015, 1 019 466 \$ au 31 mai 2014 (745 230 \$ net d'impôt).

25. IMPÔTS (SUITE)

Les pertes fiscales à reporter au 31 mai 2015 s'élèvent à 18 490 000 \$ au fédéral et 18 005 434 \$ au provincial.

Les pertes fiscales expireront comme suit :

Année	Fédéral	Provincial Québec
	\$	\$
2027	171 607	167 803
2028	1 402 478	1 112 816
2029	4 634 592	4 549 931
2030	3 695 314	3 662 997
2031	3 044 565	3 019 425
2032	2 755 300	2 732 955
2033	736 834	736 835
2034	1 631 080	1 604 442
2035	418 230	418 230
	<u>18 490 000</u>	<u>18 005 434</u>

26. PARTIES LIÉES**Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, y compris les administrateurs et certains cadres. Les principaux dirigeants participent au régime d'options d'achat d'actions.

Pour l'exercice clos le 31 mai 2015, la rémunération de base des principaux dirigeants totalise 541 346 \$, une somme de 76 981 \$ a été versée à titre de bonus et un ajustement de 94 690 \$ suite à la clôture de la transaction du 2 septembre 2014 avec Telus Santé. Pour la même période close le 31 mai 2014 la rémunération de base a été de 358 000 \$.

De plus, le 19 janvier 2015, 4 900 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 5 ans ont été octroyées aux principaux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs non dirigeants et représentent un coût de rémunération à base d'actions de 43 120 \$.

Opérations entre sociétés liées

Un administrateur de la société est associé d'un cabinet d'avocats qui agit à titre de conseiller juridique de la société. Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015 un montant de 249 405 \$ (54 248 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2014) a été versé au cabinet d'avocats, dont 43 968 \$ est inclus dans les fournisseurs et charges à payer au 31 mai 2015 (57 006 \$ au 31 mai 2014).

Un administrateur de la société a reçu une compensation de 10 000 \$ à titre de prime pour services rendus.

Les fournisseurs et charges à payer incluent également une somme de 5 213 \$ (15 493 \$ au 31 mai 2014) due à des administrateurs, sans modalités de remboursement ni intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014, la société a reçu d'une coentreprise 33 418 \$ à titre de dividendes.

26. PARTIES LIÉES (SUITE)**Termes et conditions des opérations entre parties liées**

Les soldes à la fin de la période sont non garantis et sans intérêts, le règlement se fait au comptant. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour aucun recevable ou payable entre les parties liées. Pour les exercices clos les 31 mai 2015 et 2014, la société n'a comptabilisé aucune dépréciation à l'égard des recevables dus par des parties liées. Cette évaluation est faite à chaque période financière en examinant l'état financier de la partie liée et le marché dans lequel la partie liée exerce ses activités.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

27. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015. Le classement a consisté à répartir les revenus et dépenses reliés aux activités abandonnées d'une région géographique tel que détaillé à la note 4.

28. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**Prêt à long terme**

Compte-tenu que la société déménagera son siège social en décembre 2015, la société a conclu le 14 juillet 2015, une offre de financement pour des améliorations locatives et l'acquisition d'équipements de bureau pour un montant de 170 000 \$ avec Investissement Québec. Le déboursement du prêt se fera vers la fin novembre 2015, une fois les améliorations locatives complétées. Le prêt portera intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % l'an. Le terme du prêt est de trente-six mois et prévoit un moratoire en capital de six-mois suivant le déboursement du prêt. Selon les termes du nouveau bail, une allocation pour des améliorations locatives d'un montant de 86 250 \$ sera remboursée par le nouveau locateur sur une période de 10 ans.